

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	10

DATE DE LA CONVOCATION

le 21 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le lundi vingt-sept janvier, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN, Pascal PETITBON.

Absents : Gérard VIEUBLED, Patrick BOUTEILLER, Manuella PESTEL représentée par Nathalie ANCELIN, excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE, Majda LACHGAR, et Emilie GUYARD.

Secrétaire : Hervé BIGOURD

❖ *Délibération n° CM..03-2025*

◆ Agrandissement du cimetière : Devis et demandes de subventions ◆

Monsieur le Maire indique que la commission cimetière intercommunale, qui s'est réunie le lundi 2 décembre 2024, a finalisée le projet d'agrandissement du cimetière commun à Aux Marais et Saint Martin Le Nœud.

Il rappelle que le nombre de concessions restantes est inférieur à 10 et qu'il devient urgent de procéder à son extension.

Ce projet consiste, à prolonger l'allée centrale du cimetière qui ouvrirait sur un nouvel espace avec de nouvelles concessions, délimité par une clôture et une plantation de haies. Une structure serait prévue pour accueillir les cérémonies civiles et abritée les familles en cas de mauvais temps.

5210

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu des offres permettant d'estimer le montant des travaux :

- Nivellement du terrain et engazonnement avec fourniture et pose de la clôture
- Plantation de haies
- Pose de pavés et installation de la structure
- Point d'eau

Le montant du devis s'élève à 67 294,55 € HT soit 80 753.46 € TTC.

Le montant des travaux sera réparti entre les deux communes.

Monsieur le Maire propose de se baser sur les devis reçus pour déposer des demandes de subventions auprès de nos financeurs institutionnels, l'État (DETR), la Région, le Département, l'Agglomération du Beauvaisis et les Chemins ruraux des Hauts de France (pour la partie des haies).

La commission plénière qui s'est réunie le mardi 21 janvier à donner son avis favorable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** le projet d'agrandissement du cimetière
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter les financeurs institutionnels et de signer tous les documents en lien avec cette opération.

Pour extrait certifié conforme, le 29 janvier 2025



Jean-Marie DURIEZ, Maire

qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte publié le 29 janvier 2025 .

Hervé BIGOURD, Secrétaire